



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télé. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télé. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée :

QUE le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay entend adopter, lors de la séance ordinaire prévue le 11 janvier 2022, à 19 h, à la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Honoré, située au 711, rue Gagnon, un nouveau règlement ayant pour objet la rémunération des élus siégeant au sein de la MRC, lequel est réalisé conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001).

Ce règlement contient la rémunération des membres du conseil, du préfet, du préfet suppléant et des membres du comité administratif ainsi que l'allocation de dépenses. Les modifications apportées au nouveau règlement visent essentiellement à combler l'écart entre l'augmentation de l'inflation et l'augmentation annuelle initialement prévue au règlement antérieur.

Ce règlement prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2022.

Voici un tableau des rémunérations et des allocations de dépenses* actuelles et de celles projetées :

	Actuelle	Augmentation projetée (2.5 %)
Rémunération du préfet	34 157,76 \$ annuellement 166,81 \$ par séance	35 012 \$ annuellement 170,98 \$ par séance
Rémunération du préfet suppléant	5 351,94 \$ annuellement 111,20 \$ par séance	5 486 \$ annuellement 113,98 \$ par séance
Rémunération des membres du conseil autres que le préfet et le préfet suppléant	3 628,14 \$ annuellement 111,20 \$ par séance	3 719 \$ annuellement 113,98 \$ par séance
Rémunération additionnelle des membres du comité administratif	Préfet : 166,81 \$ (par séance) Autres membres : 111,20 \$ (par séance)	Préfet : 170,98 \$ (par séance) Autres membres : 113,98 \$ (par séance)
Allocation de dépenses du préfet	17 078,88 \$ annuellement 83,40 \$ par séance	17 506 \$ annuellement 85,49 \$ par séance

* En application avec l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 544-1081

	Actuelle	Augmentation projetée (2.5 %)
Allocation de dépenses du préfet suppléant	2 675,97 \$ annuellement 55,60 \$ par séance	2 743 \$ annuellement 56,99 \$ par séance
Allocation de dépenses des membres du conseil autres que le préfet et le préfet suppléant	1 814,07 \$ annuellement 55,60 \$ par séance	1 859,50 \$ annuellement 56,99 \$ par séance

Ce règlement prévoit une rémunération pour le préfet suppléant lorsque celui-ci remplace le préfet pour une période de plus de trente (30) jours.

À compter du 1^{er} janvier 2023, les rémunérations de base et additionnelle prévues au présent règlement sont indexées à la hausse au taux fixe de 2,5 % annuellement.

Ce règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0, ainsi qu'à son point de service situé au 449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0, aux heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Vous pouvez également communiquer avec nous par téléphone en composant le 418 673-1705 (sans frais : 1 888 673-1705) afin d'en obtenir une copie par courriel.

Donné à Saint-Honoré, ce 18^e jour du mois de décembre 2021.

Peggy Demieux

Directrice générale et secrétaire-trésorière